## «Cette loi, ce sera l'enfer pour les locataires»

La gauche combat la loi qui permettra aux propriétaires de vendre des logements à leurs locataires. Les Genevois voteront le 5 juin

«Cette loi met une terrible épée de Damoclès sur les locataires.» La gauche et les milieux des locataires prédisent le pire, et même l'enfer, si, le 5 juin, les Genevois devaient accepter une révision de la loi portant sur le logement. Ils ont lancé hier la campagne en tenant une conférence de presse.

La droite et les milieux immobiliers veulent assouplir les dispositions qui permettent au propriétaire d'un immeuble locatif de vendre son bien à la découpe. Un propriétaire pourra vendre un logement à son locataire si ce dernier l'occupe depuis cinq ans au moins. Le prix sera par ailleurs limité à 6900 francs par m².

La gauche a lancé le référendum contre cette modification de la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR). «C'est le retour assuré des congésventes que nous avons connus



Carole-Anne Kast, du Rassemblement pour une politique sociale du logement. OLIVIER VOGELSANG

dans les années 80 et qui ont mis tant de gens à la rue», dénonce Carole-Anne Kast, du Rassemblement pour une politique sociale du logement.

Pour la gauche, les premiers touchés seront les locataires d'appartements anciens à bas loyer, sur qui va peser la menace d'une résiliation de bail s'ils ne peuvent pas acheter. «Avec la révision, le droit fédéral pourra s'appliquer pleinement, assure Christian Dandrès, député socialiste et avocat à l'Asloca. Or, ce dernier permet de résilier le bail pour vendre à un tiers.»

Autres «victimes» de la révision: les futurs locataires. «On ne louera qu'aux personnes qui ont assez d'argent pour acheter, dénonce Caroline Marti, députée so-

cialiste. Ce sera la chasse aux locataires fortunés comme les assurances font la chasse aux bons risques.»

Les référendaires ne croient pas non plus aux limites sur les prix de vente. «Certains propriétaires sont prêts à attaquer ces maxima en justice et ils obtiendront gain de cause», assure Carole-Anne Kast.

«Par ailleurs, le prix ne sera pas limité si l'acquéreur revend son bien trois jours plus tard, relève le député Vert Mathias Buschbeck. C'est la porte ouverte à la hausse des loyers. Nous, les Verts, étions a priori favorables à la révision. Mais nous voulions des cautèles pour éviter la spéculation. Comme, par exemple, l'obligation pour l'acquéreur d'habiter son appartement. La droite n'en a pas voulu.»

«Alors qu'on tente de limiter les abus dans les ventes d'appartements en zone de développement que de riches familles s'accaparent, on ouvre les vannes au centre-ville», dénonce Pablo Cruchon, de solidaritéS.

## **Christian Bernet**